



Trop d'écoles, trop de professionnels, plus assez de revenus. L'ostéopathie est en danger. De 2008 à 2009, les ostéopathes ont subi une baisse de leur bénéfice moyen de 12% [\[1\]](#) . 50% des ostéopathes ont un bénéfice annuel de moins de 18 450 €. Encore plus inquiétant, les ostéopathes aux revenus les plus faibles ont vu une chute de près de 18% de leurs bénéfices, passant de 9 240€ en 2008 à 7 610€ en 2009. Nous sommes loin des promesses de fortune vantées par des écoles d'ostéopathie peu scrupuleuses...

En effet, c'est en partie, au niveau des écoles et des formations que se joue l'avenir de l'ostéopathie, méthode thérapeutique manuelle qui diagnostique et traite les dysfonctionnements de mobilité des tissus du corps humain.

Trop d'ostéos : l'UFOF tire la sonnette d'alarme

Écrit par UFOF

Mardi, 29 Mars 2011 16:03 - Mis à jour Mardi, 29 Mars 2011 16:07

La reconnaissance de l'ostéopathie en 2002, par la loi relative aux droits des malades et la qualité du système de santé et les décrets de 2007 donnant les conditions réglementaires d'exercice et de formation, a entraîné une frénésie concernant la création d'écoles en ostéopathie...

L'UFOF dénonce une « donation » systématique des agréments permettant la création de nouvelles formations. Ainsi près de 50 écoles couvrent le territoire français, soit 70% des écoles dans le monde ! Pour une population quasi égale, le Royaume-Uni en compte moins de dix !

Ce trop plein d'institutions forment une population trop nombreuse de futurs professionnels. En 2012, plus de 3 000 étudiants vont devoir faire leur preuve sur un marché du travail qui comprend à l'heure actuelle 7 000 ostéopathes exclusifs, (c'est à dire hors kiné-ostéopathes et médecins-ostéopathes). Soit 43% de professionnels en plus sur un marché déjà saturé !

Nous assistons déjà à un déséquilibre notable entre le nombre d'ostéopathes et les possibilités de patientèle et l'UFOF observe tous les jours les conséquences de ce déséquilibre

Trop d'ostéos : l'UFOF tire la sonnette d'alarme

Écrit par UFOF

Mardi, 29 Mars 2011 16:03 - Mis à jour Mardi, 29 Mars 2011 16:07

au travers de ses adhérents.

Il y a dix ans, deux à trois années étaient suffisantes pour établir sa patientèle, aujourd'hui la majorité des nouveaux diplômés vivent en dessous du SMIC avec moins de 1 000 euros de bénéfice.

Le constat est douloureux, certains ostéopathes sont obligés d'arrêter leur activité et de se réorienter.

Afin de pallier la paupérisation de cette profession et de faire de l'ostéopathie un métier d'avenir, l'UFOF demande au Ministère de la Santé de publier les décrets d'application en accord avec la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoire) de juillet 2009 qui exigent :

- l'institution de nouveaux critères d'agréments assurant une offre de formation homogène et qualifiée en adéquation avec les données démographiques
- l'augmentation du nombre d'heures des formations, étape nécessaire pour atteindre les 4 200h heures d'enseignement dont 1000 heures de pratiques cliniques, préconisées par le rapport de l'OMS « Benchmark for Training in Osteopathy »,
- des actes en concordance avec les concepts fondamentaux de l'ostéopathie et la notion de globalité (le traitement du corps humain dans son ensemble plutôt que le traitement des symptômes) , notamment par l'intégration systématique des techniques crâniennes et viscérales dans l'enseignement de l'ostéopathie.

L'UFOF interpelle également lycéens, étudiants, parents à la plus grande prudence face aux discours optimistes des différentes écoles et au flot de formations proposées. L'UFOF veut rappeler également que le métier d'ostéopathe est une vocation.

L'Union Fédérale des OSTÉOPATHES DE FRANCE

Créée en 1987, l'UFOF fait partie des quatre associations officiellement reconnues représentatives par le Ministère de la Santé en juillet 2003. Elle est très active dans notre pays comme au niveau des institutions européennes, et regroupe près de 1300 d'adhérents

. Cette association socioprofessionnelle est celle qui a favorisé le plus les avancées pour le développement de l'ostéopathie en France. Après avoir obtenu, en 2002, la loi reconnaissant l'ostéopathie en France, c

'est elle qui a obtenu du gouvernement l'exonération de la TVA pour les ostéopathes exclusifs en 2007 et l'

augmentation des heures de formation (3520h) dans la loi HPST de 2009

.